

Décision

Générale

colonial

Décision n° 15-104-1905 accordant un témoignage de satisfaction à M. Faivre.

n° 15-104-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 juin 1905

Numéro JO
n° 104 du 01/07/1905

Date du numéro
1 juillet 1905

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision du 1er Mai 1905, mettant M. Faivre à la disposition du Service des Travaux pubhes et l'affectant spécialement à la surveillance des travaux de rechargement du boulevard des Messageries Maritimes ; Attendu que ce travail est aujourd'hui terminé et qu'il a été effectué rapidement et dans de très bonnes conditions.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapportée, pour compter du 27 juin, la décision du 1er mai mettant M. Faivre à la disposition du Service des Travaux Publics.

Art. 2

— Un témoignage de satisfaction est accordé à M. Faivre pour le soin et le zèle qu'il a apporté à l'exécution de ce travail.

Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Signé : P. PASCAL.